

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 5/02/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_9-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 février 2026 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire, MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier et Françoise GUILLLOT Adjoints, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Claire CHÂTRE, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Marie GAILLARD, Axelle MILLION BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Ludovic ANGENIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Virginie PERBET Conseillers Municipaux.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Claire CHATRE,

Membres absents, excusés = Pascal VIGOUROUX ;

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Claire Châtre

Objet : Contrats de travail services techniques

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de signer un ou deux contrats saisonniers d'une durée de 3 ou 4 mois voire 6 mois ; sachant que s'ils s'avèrent concluants, il pourrait être envisagé de leur proposer un poste en remplacement d'un agent dont le départ à la retraite est programmé en août.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le recrutement d'agents en contrat CDD dès que possible pour une durée de 3 mois voire 6 mois à temps complet, rémunération au IB 381.
- Autorise Mr le Maire à recruter ces agents, et à signer les contrats de travail afférents

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,

André Charbonnier

Le secrétaire de séance,

Claire CHÂTRE



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'CJ', is written next to the printed name of the secretary.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 5/02/2026

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	17
	Votants :	18

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_7-DE



Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 février 2026 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire, MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier et Françoise GUILLOT Adjoints, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Claire CHÂTRE, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Marie GAILLARD, Axelle MILLION BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Ludovic ANGÉNIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Virginie PERBET Conseillers Municipaux.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Claire CHATRE,

Membres absents, excusés : Pascal VIGOUROUX ;

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Claire CHÂTRE

Objet : SERVICES DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA PRÉVENTION ET DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LE COMPTE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Mr Bénier, adjoint, explique au conseil municipal que la collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur la commune de CHAMBOEUF est assurée par Saint-Etienne Métropole. L'exercice de cette compétence à l'échelle de la Métropole offre plusieurs avantages liés à la mutualisation de moyens humains et matériels.

Néanmoins, cette échelle ne permet pas toujours de répondre de manière efficace à des situations ponctuelles et spécifiques. A l'inverse, les communes peuvent disposer de moyens matériels et humains pour effectuer des interventions adaptées à la situation rencontrée. Elles participent alors au service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sous la responsabilité de Saint-Etienne Métropole.

Ainsi, deux types de prestations ont été identifiées, pour lesquelles l'intervention de la commune de CHAMBOEUF est particulièrement adaptée.

Tout d'abord, dans l'objectif de réduire l'apport de déchets verts en déchèterie et de permettre aux habitants d'obtenir du broyat (qu'ils peuvent utiliser pour pailler ou composter), la commune de CHAMBOEUF peut proposer des campagnes de broyage de déchets végétaux à destination des ménages en mettant à disposition du matériel adapté et des moyens humains pour accueillir les usagers et assurer les opérations de broyage.

Ensuite, en complément des actions déployées par Saint-Etienne Métropole pour développer le tri à la source des déchets alimentaires (bornes de collecte de déchets alimentaires en milieu urbain dense et distribution de composteurs individuels pour les habitants en maison individuelle avec jardin), la commune de CHAMBOEUF peut également déployer des projets de compostage partagé et assurer un suivi régulier des sites.

Saint-Etienne Métropole propose l'établissement de conventions pour chaque type d'opération mise en œuvre afin notamment d'apporter une compensation financière en contrepartie des moyens humains et matériels déployés par la commune de CHAMBOEUF.

Ces conventions proposées peuvent être établies sur le fondement de l'article L.5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article applicable aux Métropoles en raison de l'article L.5217-7 du CGCT. Ainsi la Métropole « peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ».

Les deux projets de convention type en annexe précisent les exigences minimales et modalités prévues pour chacun des deux types de prestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve *les modalités fixées dans les conventions types, jointes en annexe à la présente délibération* ;
- autorise M. le Maire à signer lesdites conventions.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_7-DE



Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,

André Charbonnier

Le secrétaire de séance,

Claire CHÂTRE

Dom 510212026/6

42043 Code INSEE	commune de CHAMBOEUF Budget communal	2025
---------------------	---	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres exprimés : 18
VOTES :
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	234 913,21
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	850 978,88
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 085 892,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-588 198,80
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	81 806,00
Besoin de financement F. = D. + E.	506 392,80
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 085 892,09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	506 392,80
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	579 499,29
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- (1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 05/02/2026 et de la publication le

A CHAMBOEUF, le 12.02.2026

Le secrétaire
C. CHÂTRE.






Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 21/03/2026
ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_6-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 5/02/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/26

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_5-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 février 2026 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire, MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier et Françoise GUILLOT Adjoints, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Claire CHÂTRE, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Marie GAILLARD, Axelle MILLION BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Ludovic ANGENIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Virginie PERBET Conseillers Municipaux.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Claire CHATRE,

Membres absents, excusés = Pascal VIGOUROUX ;

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Claire CHÂTRE

Objet : Installation d'une borne de recharge

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation prochaine d'une borne de recharge sur la commune.

Pour finaliser cette installation, il convient de signer une convention avec St Etienne Métropole.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention à intervenir avec ST ETIENNE METROPOLE
- Autorise Mr le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

Ont signé au registre tous les membres présents

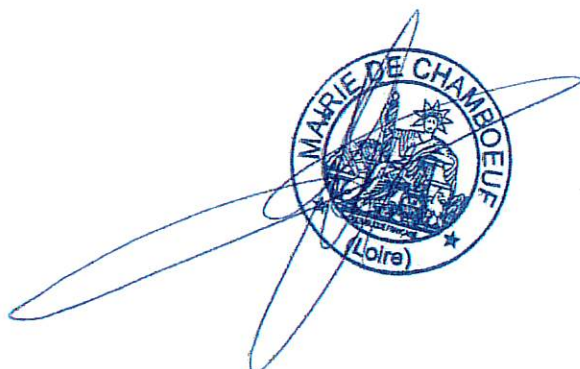
Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,

André Charbonnier

Le secrétaire de séance,

Claire CHÂTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 5/02/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/26.

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_4-DE



Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 février 2026 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier et Françoise GUILLOT Adjoints,
Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Claire CHÂTRE, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Marie GAILLARD , Axelle MILLION BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Ludovic ANGENIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Virginie PERBET Conseillers Municipaux.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Claire CHATRE,

Membres absents, excusés = Pascal VIGOUROUX ;

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Claire CHÂTRE

Objet : Charte biodiversité

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la charte biodiversité de SEM ; la quasi-totalité des actions menées sur la commune y contribuent ; il en reste 2 ou 3 à parfaire ou à finaliser :

- | | |
|--|--|
| ➤ Surfaces végétalisées, arbres, arbustes, point d'eau | Coulée verte |
| ➤ Mettre en place une obligation réelle environnementale | Gestion des espaces |
| ➤ Refuge LPO - démarche d'amélioration continue | Couleurs humides |
| ➤ Plan de gestion différenciée, réduction des tontes | Animaux, tonte modérée |
| ➤ Réduction de la pollution lumineuse | Réduction éclairage la nuit |
| ➤ Récupération des eaux pluviales | Cuve orée du bois, micro-crèche, T. Rouges |
| ➤ Limiter la consommation d'eau | Utilisation des cuves de récupération |
| ➤ Réduction des surfaces imperméables | Programmée : arbres pour ombre |
| ➤ Développer les alternatives de désherbage chimique | Zéro phyto au cimetière |
| ➤ Planter arbres et haies | Verger nouveaux nés, Cœur vert avec ASSE |
| ➤ Installer des prairies mellifères | Jachère et ruches |
| ➤ Création de mares | Coulée verte |
| ➤ Installation toit végétalisé | Trait d'union |
| ➤ Installation refuge de biodiversité | Bois mort à la coulée |
| ➤ Favoriser le passage de la petite faune | Coulée verte - grillage gros maillage |
| ➤ Implantation de nichoirs à oiseaux | L'orée du bois avec LPO |
| ➤ Informer l'importance de la faune et la flore | Panneau : coulée verte, Orée du bois |
| ➤ Améliorer les relations avec les clients | Non concerné |
| ➤ Formation des employés sur les enjeux de la biodiversité | Fait en parallèle - A programmer |
| ➤ Participation des parties prenantes au projet | De rose en rose |
| ➤ Recherche de labels | Village jardin, zéro phyto.. |
| ➤ Se rapprocher de la démarche nationale | Non concerné |
| ➤ Participer à des bilans et retour d'expérience | Bulle verte ; LPO, FNE |
| ➤ Promotion et diffusion aux collectivités | Non concerné |
| ➤ Intégrer le développement du vivant sur projet futur | En cours de projet |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal cette charte d'
de la biodiversité, et autorise Mr le Maire à la signer.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_4-DE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,

André Charbonnier

Le secrétaire de séance,

Claire CHÂTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 5/02/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/26

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_3-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 février 2026 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire, MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier et Françoise GUILLOT Adjoints, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Claire CHÂTRE, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Marie GAILLARD, Axelle MILLION BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Ludovic ANGENIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Virginie PERBET Conseillers Municipaux.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Claire CHATRE,

Membres absents, excusés = Pascal VIGOUROUX ;

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Claire CHÂTRE

Objet : SUBVENTIONS 2025

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du Budget primitif 2025, toutes les subventions allouées aux différentes associations n'ont pas été fixées ; il est proposé les montants suivants :

Associations	Subv annuelle
ADMR DES COLLINES	100 €
AEC	2300 €
AFR CHAMBOEUF	400 €
ART SCENE	150 €
Avenir Culturel de Chamboeuf	150 €
CLUB LA JOIE DE VIVRE	150 €
Cté animation hôpital ST GALMIER	480 €
ECOLE DE MUSIQUE DE ST GALMIER	130 €
Filles USGC - AS plaine Montagne	300 €
FNACA	150 €
GRAINES	150 €
Jeune et rose	2300 €
Les amis du treuil	150 €
Ligue contre le cancer	2300 €
Prévention routière	80 €
TELETHON	2300 €
USGC	1 500 €
Total	13 090 €

Le Conseil Municipal approuve le montant de ces subventions accordées aux associations pour un montant global de 13 090 € et décide de les inscrire au Budget 2026 compte 65748

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_3-DE



Ont signé au registre tous les membres présents

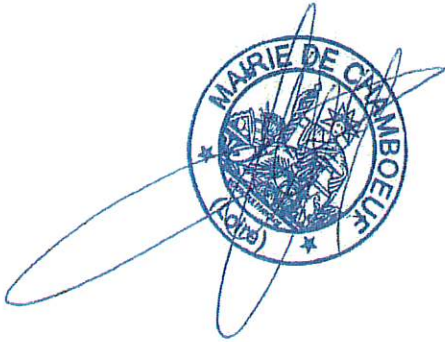
Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,

André Charbonnier

Le secrétaire de séance,

Claire CHÂTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 5/02/2026

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	17
	Votants :	18

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/26

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_2-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 février 2026 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire, MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier et Françoise GUILLOT Adjoints, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Claire CHÂTRE, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Marie GAILLARD, Axelle MILLION BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Ludovic ANGENIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Virginie PERBET Conseillers Municipaux.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Claire CHATRE,

Membres absents, excusés = Pascal VIGOUROUX ;

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Claire CHÂTRE

Objet : Approbation du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2026 :

Le budget communal s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement = 1 740 493.29 €

Investissement = 916 611. 80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le budget communal de l'année 2026.
- Autorise Mr le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement = 7.5 %
 - Investissement = 7.5 %

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Claire CHÂTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHAMBOEUF**

Séance 5/02/2026

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	17
	Votants :	17

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 2/03/2026

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_1-DE

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 5 février 2026 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29/01/2026

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire, MM, Bernard FAURE, Gabriel Bénier et Françoise GUILLLOT Adjoints, Philippe GUYOT Jean-Claude BORY, Claire CHÂTRE, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Marie GAILLARD, Axelle MILLION BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Ludovic ANGENIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Teddy CREPIN, Séverine KOSMALA, Virginie PERBET Conseillers Municipaux.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Mélanie BONNET-GIAUME a donné pouvoir à Claire CHATRE,

Membres absents, excusés = Pascal VIGOUROUX ;

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Claire CHÂTRE

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de Mme la Comptable du Trésor et de Mr l'ordonnateur.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la décision de passage au CFU (décision du 28/11/2024) concernant le budget communal.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du code général des collectivités territoriales.

Mr le Maire précise à l'assemblée que le CFU communique une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et compte de gestion

Il est rappelé que la mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU doit permettre de mieux informer les assemblées délibérantes.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget communal conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Mr le Maire propose de désigner Mr Bernard FAURE, adjoint.

M. Bernard FAURE, élu président de séance soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 dressé par Mr André CHARBONNIER, Maire, et Mme MONTCHAL, comptable de la collectivité.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	1 433 533.21 €	1 198 620 €	234 913.21 €	850 978.88 €	1 085 892.09 €
	Section d'investissement	1 503 702.31 €	1 663 990.27 €	-160 287.96 €	- 427 910.84 €	- 588 198.80 €
	Budget total	2 937 235.52 €	2 862 610. 27 €	74 625.25 €	423 068 .04 €	497 693.29 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0€	0 €	0€	0€	0€
	Section d'investissement	196 719 €	114 913 €			81 806 €
	Budget total	€	€	€	€	€
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		3 133 954 .52 €	2 977 523 .27 €	156 431 .25 €	497 693.29 €	579 499. 29 €

Le résultat brut global de clôture 2025 du budget principal est donc de 497 693.29 €. Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de 579 499. 29 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de M. FAURE, président de séance,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la candidature de Mr FAURE, adjoint pour assurer la présidence du conseil municipal pour la présentation et le vote du compte financier unique 2025 du budget communal
- **APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2025

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier



Le secrétaire de séance,
Claire CHÂTRE

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 042-214200438-20260205-DCM05022026_1-DE

